LIGUE 4
Charentes-Poitou-Vendée,
Limousin, Orléanais

OPEN par quatre Expert

Saison 26 27

Madame, monsieur,

Votre équipe s'est qualifiée pour jouer la finale de ligue de l'Open par quatre expert.

Cette finale aura lieu

les 21 & 22 novembre 2026
au BC Limoges
8 rue Emile Zola
87100 Limoges
tél 05 55 37 93 84

La compétition sera jouée avec écrans. Toutes les paires doivent disposer de deux feuilles de conventions (une pour chaque adversaire situé du même côté de l'écran), établies avec le plus grand soin. En l'absence de feuille de convention ou s'il juge que la feuille de convention est insuffisamment remplie, l'arbitre mettra une pénalité de procédure (1PV/match - article 84.6 du RNC).

En cas d'appel d'une décision d'arbitrage, il sera demandé une caution de 40 euros. Ceci est une mesure contre les appels abusifs uniquement.

CONVOCATION

Arbitre : Jean François Chevalier : 06 61 16 35 91

Match 1	2 x 7 donnes	samedi 21 novembre à	13 h 30	
Match 2	2 x 7 donnes	samedi 21 novembre à	15h40*	
Match 3	2 x 7 donnes	samedi 21 novembre à	17h50*	fin vers 19h50
Match 4	2 x 7 donnes	dimanche 22 novembre à	09 h30	
Match 5.1	1 x 7 donnes	dimanche 22 novembre à	11h40*	
Match 5.2	1 x 7 donnes	dimanche 22 novembre à	14h15*	
Match 6	2 x 7 donnes	dimanche 22 novembre à	15h25*	fin vers 17h30

✶ les horaires sont indicatifs

Le droit d'inscription est de 40 € par équipe (à régler en ligne sur le site de la FFB avant la compétition). Une équipe n'ayant pas réglé avant la compétition pourra se trouver désinscrite. Nous vous serions reconnaissants de prévenir le secrétariat de votre comité (à défaut le directeur de ligue) dans l'éventualité où vous ne pourriez pas participer à cette finale.

Dans l'attente de vous accueillir, nous vous prions de croire, madame, monsieur, en nos dévoués sentiments.

Amicalement,
Thierry lenglet, directeur de ligue.
0678 470 975
Th.lenglet@wanadoo.fr

Catégorie 2

Épreuves classées en catégorie 2 dans le Règlement National des Compétitions :

DIVISIONS DE LIGUE MIXTE ET OPEN 4, DIVISIONS EXPERT/4, INTERCLUBS DIVISION 1 ET 2, MOINS DE 31 ANS/4

SYSTEMES AUTORISES

Les systèmes Hautement Artificiels (SHA) sont interdits
Tous les autres systèmes sont autorisés

CONVENTIONS AUTORISEES

Toutes y compris les CI (conventions inhabituelles) et les CPF (conventions peu fréquentes) nécessitant une information préalable sous réserve de respecter les conditions suivantes :

Conditions d'utilisation CI et CPF nécessitant une information préalable

1/ La paire doit déposer le système complet (inférences et développements inclus) <u>au moins 15 jours</u> avant le début de l'épreuve auprès de l'organisme responsable.

2/ La paire doit s'assurer de la diffusion de son système aux équipes adverses <u>au moins 8 jours</u> avant le début de l'épreuve.

<u>3/ Au début de chaque match</u>, la paire devra attirer l'attention de ses adversaires sur les conventions inhabituelles (CI) et conventions peu fréquentes (CPF).

EN CAS DE NON-RESPECT DE CE CES 3 CONDITIONS, LA PAIRE NE POURRA PAS UTILISER LES CI OU CPF DECRITES DANS SON SYSTEME. MARQUE AJUSTEE SI LE CAMP ADVERSE SE TROUVE LESE PAR L'UTILISATION DE LA CONVENTION

REDACTION DE LA FEUILLE DE CONVENTIONS

- La feuille de conventions doit être dactylographiée.
- Toutes les paires jouant un **SHA,** des **CI** ou des **CPF** doivent apporter un soin particulier à la rédaction de leur feuille.
- La présentation des feuilles devra faire ressortir l'essentiel. Les enchères **SHA, CI et CPF** devront être mises en évidence.

EN CAS DE REDACTION IMPRECISE OU CONFUSE, DE DEFAUT D'INFORMATION ESSENTIELLE, L'ARBITRE EST HABILITE A :

- **Avertir,**
- **Pénaliser,**
- **Attribuer une marque ajustée,**
- **Interdire l'utilisation du système.**